



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A2

Direction départementale des Territoires de la Dordogne
Service Économie des Territoires, Agriculture et Forêt
Pôle Forêt
Cité administrative
24024 PERIGUEUX CEDEX

- Mutation de parts de groupements forestiers à titre gratuit
art 793.1.3 du Code général des Impôts (réduction de droits)
Impôt solidarité sur la fortune – parts de GF

DEMANDE DE CERTIFICAT (GF)

Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 8 du Code forestier ; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

- 1. Département de la DORDOGNE
2. Demande reçue le
3. Enregistrée sous le numéro 024 -
4. N° SYLVA -

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- 1 - La présente demande doit être adressée à Les Services de l'État - Direction Départementale des territoires de la Dordogne - SETAF Pôle Forêt - cité administrative - 24024 PERIGUEUX Cedex
2 - La demande est normalement signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
3 - Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.
4 - Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier - par exemple extrait de la Carte IGN au 1/25 000ème
2 - La (ou les) feuilles du plan cadastral contenant ces propriétés,
3 - Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) concernant ces mêmes parcelles,
4 - Les statuts du groupement forestier,
5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété - imprimé B 1,
6 - Une notice d'information - imprimé A 4 - signée par la personne représentant le groupement forestier,
7 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
a - de gérer ces bois et forêts selon les règles définies par l'art. 793-1-3 du Code général des impôts et d'appliquer pendant trente ans aux bois et forêts objets de la mutation l'une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 8 du code forestier, et si lorsque, au moment de la mutation, aucune garantie de gestion durable n'est appliquée aux bois et forêts en cause, à présenter une telle garantie dans le délai de trois ans à compter de la demande et à l'appliquer jusqu'à l'expiration du délai de trente ans précité. Dans cette situation, le bénéficiaire s'engage en outre à appliquer le régime d'exploitation normale prévu au décret du 28 juin 1930 aux bois et forêts pendant le délai nécessaire à la présentation de l'une des garanties de gestion durable.
b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées,
c - s'il possède des terrains pastoraux de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.

NOTA 1 - Si les pièces 1 - 2 - 3 - 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3) ;
NOTA 2 - L'engagement (pièce 7) est identique à celui qui devra être annexé à l'acte ou à la déclaration présentée à la formalité de l'enregistrement.

5 - Le délai de délivrance du certificat est de deux mois ; le certificat ne doit pas être établi depuis plus de 2 ans (mutation et 1ère déclaration ISF). Pour l'ISF, un nouveau certificat doit être produit tous les 10 ans.

1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER OBJET DE LA MUTATION

- 1.1 - Dénomination du groupement :
1.2 - Siège social :
1.3 - Représentant du Groupement Forestier - nom - prénom - :
Qualité :
Domicile :
1.4 - Appellation de la propriété (éventuellement) :
1.5 - Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du Groupement forestier sise dans le département :
hectares ares centiares
1.6 - Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés
1.7 - Nombre de parts sociales objet de la mutation

2 NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION

M.
Résidence :

Téléphone :
Fax :
E-mél :

3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M. (nom -prénom)
Qualité :
Adresse :

Téléphone :

4 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (mettre une croix dans la case appropriée)

4.1 - Plan simple de gestion - PSG

<input type="checkbox"/> NON REQUIS	<input type="checkbox"/> NON DÉPOSÉ	Le ___/___/___
<input type="checkbox"/> DÉPOSÉ	<input type="checkbox"/> REFUSÉ	Le ___/___/___
<input type="checkbox"/> AJOURNÉ	<input type="checkbox"/> AGRÉÉ	Le ___/___/___

4.2 - Régime spécial d'autorisation administrative – RSAAC

<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	notifié le ___/___/___
------------------------------	------------------------------	------------------------

4.3 - Observations éventuelles

Sous le numéro jusqu'à l'année

4.3 - Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ENREGISTRÉ sous le n°

5 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) DE PARTS SOCIALES A TAXE OU DROITS RÉDUITS

<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	années <input type="text"/>
------------------------------	------------------------------	-----------------------------

Observations éventuelles

6 PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT FORESTIER SITUÉES DANS D'AUTRES DÉPARTEMENTS

6.1 - DÉPARTEMENT(S)	6.2 - COMMUNE(S)	6.3 - LIEU-DIT(S)	6.3 - Surfaces		
			Hectares	Ares	Ca

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Indiquer notamment - dans le cas où la propriété concernée s'étend sur des départements non contigus – si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux Directions départementales des Territoires concernées – préciser les départements, les surfaces et les dates :

8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au groupement forestier précité et ayant une surface de :

hectares ares centiares

Sont susceptibles d'aménagement ou d'exploitation régulière

b - Les friches et landes d'une surface de :

hectares ares centiares

Sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

c - Les terrains pastoraux d'une surface de :

hectares ares centiares

Sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 4° des instructions portées en page 1 de la présente demande ;

3 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes :

NOM – PRÉNOM(S) ou RAISON SOCIALE	DATE et LIEU de NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE OU SIEGE SOCIAL(1)	NOMBRE de PARTS	DATE – QUALITÉ Signature (1-2)

1 - Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements contigus, porter toutes les parcelles, objet de la demande et déposer la demande à la DDT du département où est située la plus grande surface des terrains (imprimé B 1)

2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur (donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés.

